

CHAPITRE

2

**Bénéfices et coûts
des centres
de la petite enfance
du Québec**

Gordon Cleveland

*Department of Management,
University of Toronto, Scarborough*

RÉSUMÉ

Mon domaine d'expertise étant l'économie, c'est de ce point de vue que je vais vous présenter les réformes des services de garde d'enfants au Québec et leur incidence positive sur le bien-être de la société. Les résultats dont nous disposons sont bien évidemment incomplets... dix ans, c'est court. Certains des résultats importants sont par conséquent indirects – c'est-à-dire qu'ils se fondent sur des déductions tirées d'expériences à l'extérieur du Québec. Mais considérés conjointement, les résultats directs et indirects permettent de brosser un tableau convaincant de l'apport du système québécois de services de garde et d'éducation de la petite enfance au bien-être de la société.

COMMENT ÉVALUER LES RÉFORMES DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS AU QUÉBEC D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ?

Plusieurs se demandent s'il est juste d'utiliser l'argent des contribuables pour financer les services des centres de la petite enfance, destinés aux parents ayant de jeunes enfants. La plupart du temps, les règles du libre marché réussissent assez bien à redéployer les ressources économiques de la société. Les économistes concluent alors que les consommateurs doivent pouvoir dépenser leur argent comme ils l'entendent, sans subvention gouvernementale, et qu'ils sont libres de choisir parmi une offre variée. Les économistes croient que les consommateurs peuvent alors choisir de s'offrir (payer) certains services plutôt que d'autres, et émettent l'hypothèse que ces derniers se procureront les biens et services qui leur sont essentiels. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les services de garde d'enfants ?

Il appert que dans certaines circonstances les règles du libre marché ne s'appliquent pas. La théorie économique veut que, pour la plupart des biens, le processus de décision du consommateur, soit l'évaluation des bénéfices privés d'un achat par rapport à son coût, se traduise par des résultats pertinents sur le plan social.

Toutefois, les services de garde et d'éducation de la petite enfance comportent plusieurs caractéristiques qui ne correspondent pas à ces règles du libre marché.

1. L'éducation de la petite enfance entraîne d'importants bénéfices « publics » (et non seulement « privés ») – à la fois à court terme et à long terme (autrement dit, il est dans l'intérêt de la société de voir au bon développement des enfants).
2. La qualité des services de garde offerts aux enfants est le principal facteur qui influence les bénéfices tant du point de vue public que privé. Toutefois, la qualité du développement d'un enfant est difficile à évaluer pour les parents-consommateurs.
3. Lorsqu'ils doivent faire ce type d'achat (service de garde), la plupart des parents-consommateurs se trouvent à un moment de leur vie où ils sont à court d'argent. Il est donc probable qu'ils opteront pour une qualité qui n'est pas optimale puisqu'ils ne pourront pas se l'offrir.
4. En raison de pénuries de main-d'œuvre observées dans le milieu du travail et du souci d'équité entre les sexes, il est de l'intérêt public de se préoccuper de l'impact de la responsabilité de jeunes enfants dans les décisions des femmes en matière d'éducation, de participation au marché du travail,

d'acquisition et de maintien des compétences liées au travail. Les taux marginaux d'impôt élevés, les règles relatives à l'aide sociale et les pressions sociales pour l'équité entre les sexes sont des facteurs qui peuvent causer l'échec du marché en faussant les décisions des femmes en ce qui a trait au travail.

En d'autres termes, plusieurs motifs nous incitent à penser que le financement gouvernemental visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des services à la petite enfance peut contribuer à enrayer les situations pour lesquelles les règles du libre marché ne s'appliquent pas, et ainsi permettre à la société québécoise de se retrouver dans une situation économique plus avantageuse. Toutefois, pour s'en assurer, l'économiste se doit d'évaluer les bénéfices et les coûts du financement public dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

COÛTS ET BÉNÉFICES DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Les études coûts-bénéfices portant sur les services de garde et les milieux d'éducation préscolaire destinés aux jeunes enfants sont peu nombreuses, mais les résultats qu'elles présentent sont très positifs.

Dans les années 1960, le programme préscolaire Perry (Schweinhart *et al.*, 2005) a permis d'offrir un programme de qualité de demi-journée aux enfants afro-américains défavorisés du Michigan. Les enfants qui suivaient le programme avaient plus de chances d'obtenir leur diplôme d'études secondaires et de trouver un emploi, et ils avaient moins tendance à se retrouver à l'aide sociale ou à être arrêtés pour activité criminelle. Comme les enseignants étaient bien formés et bien rémunérés, le programme a coûté cher (près de 16 000 \$US par année, par enfant, en dollars d'aujourd'hui) mais il a été très rentable. Selon les calculs de l'époque (effectués lorsque les enfants ont eu 27 ans), le ratio de rentabilité était de 7 \$ d'économie pour chaque dollar d'investissement. Plus récemment, lorsque les enfants ayant participé au programme ont atteint 40 ans, nous avons obtenu un ratio de rentabilité de 17 \$ d'économie pour chaque dollar investi.

Dans les années 1970, un autre programme expérimental a vu le jour en Caroline du Nord, l'Abecedarian Program (Masse et Barnett, 2003), visant les enfants afro-américains susceptibles de souffrir de problèmes cognitifs et sociaux. Dans le cadre de ce programme, les enfants, sélectionnés au hasard, ont reçu des services de garde de qualité à temps complet à partir de leur première année de vie jusqu'à 5 ans. Lorsque

les participants ont atteint 21 ans, on a estimé que les bénéfices publics du programme se situaient à 2,69 \$ pour chaque dollar de fonds publics investi.

Dans les années 1980, les centres parents-enfants de Chicago, un vaste programme offert dans plusieurs sites, offraient des services préscolaires aux enfants de 3 et 4 ans tout en incitant les parents à soutenir le développement de leurs enfants (Reynolds *et al.*, 2002). Lorsque ces jeunes ont atteint l'âge de 21 ans, on a estimé les bénéfices publics du programme à 7 \$ par dollar investi.

Toutes ces études de rapport coûts-bénéfices portent principalement sur des enfants défavorisés, le plus souvent d'origine afro-américaine, et les résultats qu'elles avancent indiquent que les bénéfices résultant des programmes de services de garde et d'éducation de la petite enfance peuvent être bien plus importants que leurs coûts. En outre, les études montrent que les bénéfices sont multiples pour les enfants (cognitif, scolaire, social, émotionnel et comportemental, et en santé), de même que pour les familles (plus grande participation au marché de travail pour les mères, baisse du recours à l'aide sociale et augmentation du revenu familial).

Une étude coûts-bénéfices d'un autre type a été réalisée pour le Canada en 1998 par Cleveland et Krashinsky (1998). En se fondant sur un examen des résultats de recherche, Cleveland et Krashinsky notent que, dans tout le Canada, les bénéfices supplémentaires d'un programme universel de services de garde et d'éducation de qualité pour les enfants de 2 à 5 ans seraient deux fois plus importants que son coût. Cette étude confirme que les bénéfices que l'on en tire sont importants sur le plan du développement de l'enfant, mais aussi en ce qui a trait à la participation au marché du travail et au revenu des mères et des familles. Les données de l'étude viennent renforcer le rôle central de la qualité des services de garde et d'éducation dans les bénéfices sur les enfants.

Effets sur le développement des enfants

Plusieurs données récentes nous permettent de dresser un portrait des effets de la fréquentation des services de garde éducatifs et de qualité sur le développement des enfants qui les fréquentent.

- William Gormley *et al.* (2005) voient des effets très positifs dans le programme de prématernelle destiné aux enfants de 4 ans de l'Oklahoma. Il s'agit d'un programme universel pour lequel les enseignants doivent avoir obtenu un diplôme universitaire ainsi qu'un certificat en petite enfance. Les groupes

sont constitués d'au plus 20 enfants et le rapport maximal enfant-enseignant est de 10:1. Les enseignants reçoivent une rémunération égale à celle offerte dans le système d'enseignement régulier. L'étude, bien conçue, établit que le programme a des effets très positifs sur les enfants, comparativement au groupe témoin, en ce qui a trait à la reconnaissance des lettres et des mots, à l'orthographe et à la résolution de problèmes mathématiques. Les résultats sont significatifs pour les enfants appartenant aux différents groupes raciaux ou ethniques ou venant de familles à faible revenu ou à revenu plus élevé.

- L'étude du National Institute of Child Health and Human Development (NICHD et Duncan, 2003) a évalué 1 300 enfants issus de toutes les régions des États-Unis, dès leur naissance et tout au long de leurs années préscolaires. Selon les différents niveaux de qualité offerts aux États-Unis, l'étude a démontré que la qualité avait un effet constant mais modeste sur les résultats scolaires et sur le développement cognitif des enfants (de l'ordre de 0,04-0,08). Par ailleurs, l'étude a permis de constater que le fait de fréquenter, entre l'âge de deux ans et de quatre ans et demi, un service de garde reconnu plutôt qu'un mode de garde informel (voisine, parent...) et non réglementé procurait à l'enfant un bénéfice additionnel important (effet de l'ordre de 0,27).
- L'étude EPPE (Effective Provision of Preschool Education Study), en Grande-Bretagne, a suivi un large échantillon d'enfants pendant leurs années préscolaires et tout au long de leur primaire. Les enfants ayant fréquenté la prématernelle et la maternelle entraient à l'école en jouissant d'un avantage cognitif important par rapport aux autres, de l'ordre de 0,30 à 0,45, ce qui est considérable (Sammons *et al.*, 2002, 2004; Sylva *et al.*, 2003). Tous les enfants ont pu en profiter, mais les effets ont été plus marqués chez les plus défavorisés d'entre eux et chez ceux qui avaient passé plus d'heures en maternelle et en prématernelle.

Effets sur le travail et le revenu des parents

Les données les plus probantes quant aux effets de services de garde publics sur le travail et sur le revenu des familles proviennent d'études du système des CPE du Québec.

Pierre Lefebvre et Philip Merrigan (2005) se sont intéressés aux effets de la réforme des services de garde (5 \$ par jour) du Québec sur la participation au marché du travail des mères célibataires et mariées.

Selon tous les indicateurs utilisés, les réformes ont contribué de manière importante et significative à renforcer la participation des mères au marché du travail et à accroître leur revenu. Dans le débat sur les véritables bénéficiaires de ces réformes, il est intéressant de noter que, selon les résultats des auteurs, les effets sur la participation au marché du travail et sur le revenu ont été tout aussi importants, voire plus importants pour les mères moins scolarisées que pour les mères plus scolarisées. Dans l'ensemble, la politique des services de garde à 5 \$ par jour a fait en sorte que le Québec, qui affichait le taux d'emploi le plus bas au Canada parmi les mères de jeunes enfants, enregistre maintenant des taux constamment plus élevés.

Un article de Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan (2005), portant sur une série de données différentes, vient confirmer et renforcer les résultats de Lefebvre et Merrigan (2005) sur le travail et le revenu. Les auteurs concluent que les réformes des services de garde à 5 \$ par jour ont entraîné une hausse d'environ 7% de la participation des mères de jeunes enfants au marché du travail – que ces femmes soient mariées ou qu'elles vivent en union de fait. Une plus grande participation au marché du travail se traduit par un revenu plus élevé et par une hausse des recettes fiscales pour le gouvernement. Les auteurs évaluent qu'en une seule année les recettes fiscales supplémentaires que perçoit le gouvernement permettent de couvrir 40% du coût de la prestation des services de garde. Si l'on tient compte du fait que les effets positifs des réformes sur la participation au marché du travail se prolongent au-delà des années que passe un enfant en service de garde, le coût net du programme des services de garde serait alors de moins de la moitié de son coût brut.

COMMENT MAXIMISER LES BÉNÉFICES?

Les résultats de recherche sur les effets positifs des services de garde ne sont pas une indication que **tous** les programmes d'éducation de la petite enfance ont des effets positifs. La qualité, la conception du programme, de même que la réaction des parents et des familles sont tous des éléments dont il faut tenir compte.

À partir des récents travaux de recherche de Galinsky (2006) et de Barnett et Ackerman (2006), voici quelques suggestions qui permettraient de maximiser les bénéfices des services de garde québécois.

1. Le Québec doit constamment chercher à hausser le niveau de qualité des services d'éducation de la petite enfance. Les résultats de recherche très positifs sur les effets des services d'éducation

de la petite enfance se rapportent à des programmes stimulants, de qualité, offerts par un personnel éducateur bien formé et doté des ressources appropriées.

2. *Le Québec doit se préoccuper d'une trop grande dépendance à l'égard des services réglementés de garde en milieu familial.* Presque tous les résultats de recherche positifs relevés portent sur des programmes d'éducation de la petite enfance offerts dans des centres de la petite enfance. Il s'agit peut-être là, en partie, d'un problème de concentration de la recherche, mais il n'y a pas encore de preuve manifeste que les programmes de services de garde en milieu familial aient des effets cognitifs positifs. Si le Québec veut continuer de se reposer largement sur les services de garde en milieu familial, d'importants efforts devront être déployés pour améliorer la qualité des programmes dans ces services.
3. *Le Québec doit voir à ce que les coûts n'augmentent pas de manière disproportionnée par rapport à la hausse de qualité.* Les bénéfices des services d'éducation de la petite enfance ne sont pas infinis. Si les coûts progressent mais que les bénéfices (p. ex., une expérience de plus grande qualité pour les enfants) n'augmentent pas au même rythme, le financement des services de garde pourrait se révéler un piètre investissement de fonds publics. Il est dans l'intérêt de tous les employés, gestionnaires et administrateurs du système de services de garde du Québec de voir à ce que l'accroissement des bénéfices demeure proportionnel ou supérieur à la hausse des coûts.
4. *Le Québec doit s'assurer que les services sont facilement disponibles pour les familles qui en ont besoin.* La plupart des résultats de recherche laissent entendre que ce sont surtout les enfants de familles à faible revenu qui bénéficient de services d'éducation de la petite enfance de qualité. Le Québec a déjà fait beaucoup pour améliorer l'accessibilité des services réglementés de garde à contribution réduite. Il doit maintenant s'assurer que les enfants de familles à faible revenu ne sont pas mis de côté lorsque les places se font rares et que les services qui leur sont offerts ne sont pas de moins bonne qualité que ceux offerts aux enfants de familles à revenu plus élevé.

CRITIQUES DES SERVICES DE GARDE DU QUÉBEC ET QUELQUES RÉPONSES À CES CRITIQUES

Critique n° 1: Le système de garde à contribution réduite ne permet pas aux parents de choisir le type de services de garde qu'ils veulent vraiment

La meilleure information sur les préférences des parents québécois vient de sondages effectués par l'Institut de la statistique du Québec (2006). Cette enquête porte sur des familles ayant un enfant de moins de 5 ans au Québec en septembre 2004. On a demandé aux familles quel type de services de garde elles choisiraient si elles devaient utiliser ces services sur une base régulière, selon l'âge de leur enfant. On leur a donné un certain nombre de choix: la garde à domicile; des services de garde non réglementés au domicile du responsable; des services de garde à contribution réduite en milieu familial (coordonnés par un CPE); des services de garde à contribution réduite dans un CPE et un autre mode de garde. Lorsque l'enfant a moins d'un an, la majorité des familles disait préférer les services de garde à domicile. Lorsque l'enfant est âgé de un à quatre ans, environ 65 % à plus de 80 % des familles préféraient les services de garde en installation CPE ou coordonnés par un CPE (en milieu familial).

L'enquête ne demandait pas aux parents s'ils ne préféraient pas plutôt la garde parentale ou la garde par un membre de la famille. Toutefois, des données de Statistique Canada indiquent que le recours à la garde parentale exclusive lorsque les parents de l'enfant travaillent est en diminution constante. En 2002 et 2003, seulement 20 % des familles où la mère travaillait ou étudiait au Canada ont eu recours à la garde parentale exclusive, alors que 15 % faisaient appel aux services de membres de leur famille. Les autres utilisaient des services de garde en dehors du cercle familial élargi, et ce, malgré leur coût élevé.

Critique n° 2: Ce sont les familles aisées qui en bénéficient le plus; les familles à faible revenu se trouvent désavantagées

M. Pierre Lefebvre, professeur à l'Université du Québec à Montréal, a publié en 2004 (Lefebvre, 2004) une étude qui soutient que les services de garde à contribution réduite avaient été utilisés de manière disproportionnée par les familles à revenu élevé, ne laissant pas suffisamment de places aux familles à faible revenu. En se fondant sur les données relatives aux familles biparentales et sur l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), l'auteur a constaté que les

enfants venant de familles ayant un revenu égal ou supérieur à 60 000 \$ représentaient 49% des enfants de ces familles biparentales, mais 60% des enfants recevant des services de garde à contribution réduite.

M. Lefebvre a toutefois été victime d'une mauvaise interprétation des données de Statistique Canada. Les résultats relatifs aux questions posées dans l'enquête ne sont valides que pour les familles dont les deux parents travaillent ou étudient. Or, Statistique Canada a inclus des données d'autres familles, qui y ont répondu par erreur.

La correction de cette erreur nous permet de brosser un portrait de l'utilisation des services de garde différent de celui de M. Lefebvre. Ainsi, les services de garde à contribution réduite sont maintenant répartis de manière proportionnelle entre les familles biparentales des différentes catégories de revenu. En ce qui a trait aux familles monoparentales, les familles dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ se trouvent surreprésentées chez les bénéficiaires de services de garde subventionnés, alors que les familles aux revenus les plus élevés y sont sous-représentées. Nous en arrivons donc à la conclusion que les places en services de garde subventionnés ne sont pas réparties de manière discriminatoire pour les familles à revenus moindres.

Critique n° 3: La fréquentation des services de garde du Québec est préjudiciable aux enfants et aux familles

Les chercheurs s'inquiètent des effets négatifs des services de garde collective sur le comportement des enfants, surtout lorsque ceux-ci commencent la fréquentation très tôt et lorsque les services sont de piètre qualité. Pour les enfants de 24 et de 54 mois et pour les enfants de la maternelle, l'étude du NICHD (2001, 2003) a pu établir un lien entre un plus grand nombre d'heures en services de garde et différents problèmes comportementaux, par exemple conduite de jeu négative, compétence sociale réduite et comportements d'externalisation. Ces effets pouvaient être atténués selon la qualité des services de garde et des compétences parentales, mais demeuraient importants sur le plan statistique.

Dans un document de travail récent, trois économistes (Baker, Gruber et Milligan, 2005) soutiennent avoir constaté que les réformes des services de garde au Québec avaient entraîné des changements négatifs importants au plan du comportement des enfants et du fonctionnement familial. Les auteurs ont effectivement observé des variations négatives pour toute une gamme de résultats relatifs aux enfants du Québec par rapport aux résultats obtenus dans le reste du Canada pour

la période 1994-1995 à 2002-2003. Ces résultats se rapportent à différents indicateurs, notamment l'hyperactivité, l'inattention, l'anxiété, les comportements agressifs, les aptitudes sociales et les habiletés motrices, de même qu'à diverses mesures de l'état de santé des enfants. En outre, pour la période à l'étude, des variations négatives ont également été enregistrées au Québec par rapport au reste du Canada sur le plan du comportement des parents (hostilité, inefficacité du rôle parental, uniformité, pratiques parentales «aversives», état de santé du père, état dépressif de la mère et satisfaction des parents).

Le problème dans ce document, c'est que les auteurs concluent que ces effets négatifs sont dus à la réforme des services de garde et qu'ils sont permanents, et non temporaires. L'étude ne compare pas les enfants ayant fréquenté les services de garde à contribution réduite avec ceux qui ne les ont pas fréquentés, mais plutôt les enfants de la catégorie d'âge visée de tout le Québec aux enfants du reste du Canada appartenant à la même catégorie d'âge. Or, seulement un tiers des enfants du Québec fréquentaient les services de garde à contribution réduite pendant la période à l'étude. L'étude de Baker, Gruber et Milligan relève des résultats négatifs au titre des compétences parentales et du comportement des enfants au Québec, mais le lien établi entre ces résultats et la fréquentation des services de garde réglementés se fonde sur des hypothèses plutôt que sur des éléments probants.

Critique n° 4: On a perdu le contrôle des coûts

Il est logique, pour un économiste, de se préoccuper des coûts, même s'il souscrit au financement public de l'éducation de la petite enfance. Le financement public de ces services doit continuer de recevoir des fonds publics et se maintenir par les gouvernements uniquement si les fournisseurs de services peuvent répondre de l'utilisation des fonds qu'ils reçoivent et si ces fonds servent à fournir des services rentables et de qualité pour les enfants et leur famille.

Depuis l'instauration du programme de garde, en 1997, les travailleurs des services à l'enfance, qui gagnaient peu annuellement, ont obtenu d'importantes hausses de salaire. Il est difficile, pour l'instant, d'affirmer que cette hausse des coûts est liée à une augmentation de la qualité. Toutefois, nous pouvons penser que si les coûts et la qualité augmentent concurremment, la hausse des coûts ne représente pas nécessairement un problème d'intérêt public.

CONCLUSION

Il semble qu'il existe plusieurs arguments théoriques en faveur d'un financement public des services de garde et d'éducation de la petite enfance permettant de corriger les lacunes observées quant à l'application de la loi du marché dans le domaine des services de garde à l'enfance.

Également, de nombreuses études indiquent que des services de garde de qualité profitent à tous les enfants, et particulièrement aux enfants de familles à faible revenu. Les bénéfices sont d'ordre cognitif, scolaire, social et comportemental. Les données sont plus probantes pour les services offerts en centres de la petite enfance et pour les enfants âgés de 2 à 5 ans.

Aussi, il semble que la réforme des services de garde à contribution réduite du Québec a grandement contribué à réduire les barrières à l'emploi pour les mères d'enfants de 4 ans et moins. On évalue en effet qu'en quelques années les réformes des services de garde ont entraîné une hausse du taux d'emploi de ce groupe de femmes, qui est passé de 61 % à 69 % – soit d'un pourcentage inférieur à la moyenne canadienne à un pourcentage supérieur. Une telle hausse influe de manière importante sur les recettes fiscales du gouvernement – or près de la moitié des coûts annuels du programme sont couverts par ces recettes fiscales supplémentaires que perçoit le gouvernement.

Enfin, malgré les nombreuses critiques dont a fait l'objet le système des CPE du Québec, plusieurs résultats de recherche démontrent ce qui suit.

- ♦ Lorsque leur enfant atteint l'âge d'un an, la plupart des familles du Québec préfèrent les services de garde en centres ou en milieu familial coordonnés par un CPE aux autres modes de garde non parentale.
- ♦ Les données selon lesquelles les parents aisés auraient occupé un nombre disproportionné de places en services de garde à contribution réduite sont fausses. Une fois les chiffres corrigés, rien ne permet de soutenir cette affirmation, fondée sur les données de l'ELNEJ.
- ♦ Certains résultats de recherche valides semblent indiquer que les services de garde ont des effets négatifs sur le comportement des enfants, surtout lorsque les enfants commencent à les fréquenter très tôt et lorsque les services sont de piètre qualité. L'étude de Baker *et al.* (2005) relève des tendances divergentes entre les résultats relatifs aux enfants et aux familles du Québec et ceux du reste du Canada, mais elle ne présente

aucune preuve convaincante que la réforme des services de garde ait pu causer ces divergences ni que ces effets soient continus plutôt que transitoires.

- ♦ On s'inquiète de ce que les coûts des services de garde augmentent rapidement au Québec. On devrait surtout s'inquiéter de savoir si l'accroissement des coûts s'accompagne, ou non, d'une meilleure qualité.

RÉFÉRENCES

- BAKER, M., J. GRUBER et K. MILLIGAN (2005). « Universal childcare, maternal labor supply, and family well-being », *Working Paper 11832*, Cambridge, MA, National Bureau of Economic Research, <www.nber.org/papers/w11832>.
- BARNETT, W.S. et D.J. ACKERMAN (2006). « Costs, benefits, and long-term effects of early care and education programs: Recommendations and cautions for community developers », *Journal of the Community Development Society*, vol. 37, n° 2, été, p. 86-100.
- CLEVELAND, G. et M. KRASHINSKY (1998). *The Benefits and Costs of Good Childcare: The Economic Rationale for Public Investment in Young Children*, Toronto, Childcare Resource and Research Unit, Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto, Monograph Number 1, mars.
- GALINSKY, E. (2006) *The Economic Benefits of High-Quality Early Childhood Programs: What Makes the Difference?*, The Committee for Economic Development with Funding from the A.L. Mailman Family Foundation.
- GORMLEY, JR. W.T., T. GAYER, D. PHILLIPS et B. DAWSON (2005). « The effects of universal pre-kindergarten on cognitive development », *Developmental Psychology*, vol. 41, n° 6, p. 872-884.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006). *Enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004 - Tome II - Tableaux des résultats*, Québec, Gouvernement du Québec.
- LEFEBVRE, P. (2004). « Quebec's Innovative Early Childhood Education and Care Policy and Its Weaknesses », *Policy Options*, mars, p. 52-57.
- LEFEBVRE, P. et P. MERRIGAN (2005). « Low-fee (\$5 per day) regulated child care policy and the labor supply of mothers with young children: a natural experiment from Canada », *Working paper 05-08*, Montréal, Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi.
- MASSE, L. et W.S. BARNETT (2003). *A Benefit Cost Analysis of the Abecedarian Program*, New Brunswick, NJ, National Institute for Early Education Research.
- NICHD – EARLY CHILD CARE RESEARCH NETWORK (2001). *Overview of Early Child Care Effects at 4.5 Years*, Early Child Care and Children's Development Prior to School Entry Symposium at the biennial meeting of the Society for Research in Child Development.
- NICHD – EARLY CHILD CARE RESEARCH NETWORK (2003). « Does amount of time spent in child care predict socioemotional adjustment during the transition to kindergarten? », *Child Development*, vol. 74, p. 976-1005.

- NICHD – EARLY CHILD CARE RESEARCH NETWORK et G.J. DUNCAN (2003). « Modeling the impacts of child care quality on children's preschool cognitive development », *Child Development*, vol. 74, n° 5, p. 1454-1475.
- REYNOLDS, A.J., J.A. TEMPLE, D.L. ROBERTSON et E.A. MANN (2002). « Age 21 cost benefit analysis of the title I Chicago child-parent centers », *Educational Evaluation and Policy Analysis*, vol. 24, n° 4, p. 267-303.
- SAMMONS, P., K. ELLIOT, K. SYLVA, E. MELHUIH, I. SIRAJ-BLATCHFORD et B. TAGGART (2004). « The impact of pre-school on young children's cognitive attainments at entry to reception », *British Educational Research Journal*, vol. 30, n° 5, octobre.
- SAMMONS, P., K. SYLVA et E. MELHUIH *et al.* (2002) *The Effective Provision of Pre-school Education Project (EPPE): Technical Paper 8a*, Londres, DFES/Institute of Education.
- SCHWEINHART, L.J., J. MONTIE, Z. XIANG, W.S. BARNETT, C.R. BELFIELD et M. NORES (2005). *Lifetime Effects: The High/Scope Perry Preschool Study through Age 40*, Ypsilanti, MI, High/Scope Press.
- SYLVA, K., E. MELHUIH, P. SAMMONS, I. SIRAJ-BLATCHFORD, B. TAGGART et K. ELLIOT (2003). *The Effective Provision of Pre-School Education (EPPE) Project: Findings from the Pre-School Period*, Londres, Institute of Education, University of London and Sure Start.